Interdiction de jeux

Vérifié le 28 octobre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pensez avoir une **addiction aux jeux** (casinos physiques, clubs de jeux, jeux en ligne...) ? Pour vous protéger, vous pouvez **demander** à être **interdit de jeux** (on parle d'interdiction volontaire de jeux). Vous serez alors inscrit dans un fichier spécifique, qui est transmis aux casinos physiques, cercles de jeux et opérateurs légaux de jeux en ligne. L'interdiction peut aussi être demandée par **un tiers** (juge, ministre de l'intérieur ou tuteur). Nous vous présentons les informations à connaître.

Interdiction volontaire

L'interdiction volontaire de jeux est une démarche strictement **personnelle et confidentielle**. Elle doit être uniquement réalisée par la personne concernée ou par son tuteur.

Qui peut être interdit de jeux ?

Vous devez être **majeur** pour demander à être interdit de jeux. En effet, les mineurs ne sont pas autorisés à jouer (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16966) .

Cette démarche est particulièrement recommandée si vous subissez les conséquences d'un jeu excessif (exemples : problèmes financiers et familiaux, isolement, angoisse, difficultés de s'arrêter de jouer).

Vous pouvez évaluer **anonymement** votre dépendance aux jeux en répondant à un questionnaire en ligne (https://www.evalujeu.fr/ou-en-etes-vous-avec-les-jeux-dargent) proposé par l'Autorité nationale des jeux (ANJ).

> **À savoir**
>
> Si vous constatez qu'un proche est victime d'addiction aux jeux d'argent, vous pouvez consulter le site Evalujeu.fr (https://www.evalujeu.fr/comment-faire-en-sorte-que-le-jeu-reste-un-loisir) . Ce site vous donne des conseils pratiques et des informations pour vous protéger et aider votre proche. Ces conseils et informations sont disponibles à la rubrique *Je fais partie de l'entourage d'un joueur*.

Savoir quoi faire si un proche a utilisé votre carte bancaire pour jouer à des jeux d'argent

Vous devez d'abord prévenir votre banque qu'une fraude sur votre carte bancaire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31324) a eu lieu pour qu'elle prenne les mesures nécessaires et notamment bloquer de futurs prélèvements.

Ensuite, vous devez informer l'opérateur de jeux concerné que votre moyen de paiement a été utilisé sans que vous le sachiez. Ainsi, il peut prendre l'initiative, par exemple, de bloquer voire clôturer le compte de votre proche.

> **À noter**
>
> L'Autorité nationale des jeux rappelle qu'il est aussi possible de s'auto-exclure d'un site (https://www.evalujeu.fr/mauto-exclure-ou-minterdire-de-jeu) de jeux en ligne et/ou d'opter pour une limitation volontaire d'accès (LVA) (https://www.evalujeu.fr/mauto-exclure-ou-minterdire-de-jeu) directement auprès de casinos et club de jeux.

Comment se faire volontairement interdire de jeux ?

Cette démarche d'interdiction de jeux peut se faire par internet ou par courrier :

Sur internet

Demander à être interdit de jeux (ANJ) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R58123)

Par courrier

Demander à être interdit de jeux (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R17947)

À réception de votre demande d'interdiction adressée par courrier, l'ANJ vous enverra en retour un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Votre inscription démarre quand l'ANJ reçoit l'avis attestant de votre bonne réception du pli recommandé.

Quelles sont les conséquences de l'interdiction de jeux ?

Les conséquences sont différentes si vous êtes salarié d'un établissement de jeux ou si vous postulez à un emploi au sein d'un établissement de jeux :

Cas général

Vous êtes désormais interdit :

- D'entrer dans un casino physique ou un club de jeux : chaque établissement met en place un dispositif de contrôle systématique d'identité à l'entrée des salles de jeux
- D'accéder à un site de jeux en ligne agréé par l'ANJ (paris sportifs, paris hippiques et poker)
- D'accéder aux jeux de la Française des jeux (FDJ) et du PMU réalisés avec un compte joueur.

Lorsque vous êtes inscrit dans le fichier des interdits de jeux, ce fichier est transmis :

- Aux casinos physiques
- Aux clubs de jeux
- Aux sites légaux de jeux d'argent : vous ne pouvez pas ouvrir un compte sur un site de jeux d'argent.

Salarié d'un établissement de jeux

Une interdiction volontaire de jeux entraîne une interdiction d'accès aux casinos physiques et aux clubs de jeux.

De ce fait, si vous travaillez dans un établissement de jeux, vous **ne pourrez plus accéder à votre lieu de travail.**

Une interdiction volontaire de jeux aura donc pour conséquence la perte de votre agrément et donc **la perte de votre emploi** dans l'établissement de jeux.

Cette interdiction d'accès vaut pour tous les métiers exercés au sein des établissements de jeux pour lesquels un agrément est requis.

L'interdiction de jeux a aussi pour conséquence de vous interdire d'accéder :

- À un site de jeux en ligne agréé par l'ANJ (paris sportifs, paris hippiques et poker)
- Aux jeux de la Française des jeux (FDJ) et du PMU réalisés avec un compte joueur.

Lorsque vous êtes inscrit dans le fichier des interdits de jeux, ce fichier est transmis :

- Aux casinos physiques
- Aux clubs de jeux
- Et aux sites légaux de jeux d'argent.

> **À savoir**
>
> Chaque établissement met en place un dispositif de contrôle systématique d'identité à l'entrée des salles de jeux.

Vous ne pouvez pas ouvrir un compte sur un site internet de jeux d'argent. Ces sites doivent vous informer de la possibilité de se faire soi-même interdire de jeux d'argent.

Candidat à un emploi dans un établissement de jeux

Une interdiction volontaire de jeu entraîne une interdiction d'accès aux casinos physiques et aux clubs de jeux.

Ainsi, si vous postulez un emploi dans un établissement de jeux, une interdiction volontaire de jeux entraînera **un refus d'agrément** et donc l'**impossibilité d'être recruté** par cet établissement **durant 3 ans**.

Cette interdiction d'accès vaut pour tous les métiers exercés au sein des établissements de jeux pour lesquels un agrément est requis.

L'interdiction de jeux a aussi pour conséquence de vous interdire d'accéder :

- À un site de jeux en ligne agréé par l'ANJ (paris sportifs, paris hippiques et poker)
- Aux jeux de la Française des jeux (FDJ) et du PMU réalisés avec un compte joueur.

Lorsque vous êtes inscrit dans le fichier des interdits de jeux, ce fichier est transmis :

- Aux casinos physiques
- Aux clubs de jeux
- Et aux sites légaux de jeux d'argent.

> **À savoir**
>
> Chaque établissement met en place un dispositif de contrôle systématique d'identité à l'entrée des salles de jeux.

Vous ne pouvez pas ouvrir un compte sur un site internet de jeux d'argent. Ces sites doivent vous informer de la possibilité de se faire soi-même interdire de jeux d'argent.

Combien de temps dure l'interdiction volontaire de jeux ?

L'interdiction volontaire de jeux est prononcée pour une durée de **3 ans**.

Elle est **renouvelable tacitement** : sans démarche de votre part auprès de ANJ, votre interdiction sera donc maintenue.

> **À noter**
>
> L'interdiction volontaire de jeux est valable en métropole et en outre-mer.

Comment lever une interdiction volontaire de jeux ?

Cette démarche d'interdiction de jeux peut se faire par internet ou par courrier :

Par internet

Demander la levée d'interdiction de jeux à l'Autorité nationale des jeux (ANJ) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R58125)

> **À noter**
>
> **Sans démarche de votre part** auprès de ANJ, votre interdiction sera maintenue.

La levée d'une interdiction de jeux est déconseillée si vous subissez les conséquences d'un jeu excessif (exemples : problèmes financiers et familiaux, isolement, angoisse, difficultés de s'arrêter de jouer).

Par courrier

Demander par courrier la levée d'interdiction de jeux (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R74220)

Demande d'un tiers

À l'initiative de la justice

Qui peut être interdit de jeux à l'initiative de la justice ?

Vous devez **être majeur**. En effet, les mineurs ne sont pas autorisés à jouer (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16966) .

Quelle est la procédure dans le cas d'une interdiction à l'initiative de la justice ?

Le tribunal judiciaire est compétent pour prononcer les décisions d'interdiction de jeux dans le cadre :

- D'une peine complémentaire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1406) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1406) (exemple : vous avez tenté d'escroquer un casino)
- Ou d'une libération conditionnelle (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32562)
- Ou d'un sursis avec mise à l'épreuve (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1531) .

Le juge (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2176) peut donc exiger de l'ANJ de prononcer votre interdiction de jeux **pour une durée de 5 ans maximum.**

Quelles sont les conséquences de l'interdiction de jeux ?

Vous êtes désormais interdit :

- D'entrer dans un casino physique ou un club de jeux : chaque établissement met en place un dispositif de contrôle systématique d'identité à l'entrée des salles de jeux
- D'accéder à un site de jeux en ligne agréé par l'ANJ (paris sportifs, paris hippiques et poker)
- D'accéder aux jeux de la Française des jeux (FDJ) et du PMU réalisés avec un compte joueur.

Lorsque vous êtes inscrit dans le fichier des interdits de jeux, ce fichier est transmis :

- Aux casinos physiques
- Aux clubs de jeux
- Aux sites légaux de jeux d'argent : vous ne pouvez pas ouvrir un compte sur un site de jeux d'argent.

Une démarche est-elle nécessaire pour mettre fin à l'interdiction mise en place par la justice ?

Non, la **fin de cette interdiction** ne nécessite aucune démarche de votre part : elle est **automatique.**

À l'initiative du ministre de l'intérieur

Qui peut être interdit de jeux par le ministre de l'intérieur ?

Vous devez **être majeur**. En effet, les mineurs ne peuvent pas jouer (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16966) .

Quelle est la procédure dans le cas d'une interdiction à l'initiative du ministre de l'intérieur ?

Cette interdiction est prononcée en cas de **troubles** à l'ordre ou à la tranquillité ou au déroulement normal des jeux dans les casinos, clubs de jeux et jeux en ligne. Par exemple, à la suite d'une arrestation pour des violences commises dans un casino.

Le ministre de l'intérieur peut prononcer, même sans votre accord, votre interdiction de jeux **pour une durée de 5 ans maximum.**

L'ANJ est informée des décisions prises par le ministre.

Quelles sont les conséquences de l'interdiction de jeux ?

Vous êtes désormais interdit :

- D'entrer dans un casino physique ou un club de jeux : chaque établissement met en place un dispositif de contrôle systématique d'identité à l'entrée des salles de jeux
- D'accéder à un site de jeux en ligne agréé par l'ANJ (paris sportifs, paris hippiques et poker)
- D'accéder aux jeux de la Française des jeux (FDJ) et du PMU réalisés avec un compte joueur.

Lorsque vous êtes inscrit dans le fichier des interdits de jeux, ce fichier est transmis :

- Aux casinos physiques

- Aux clubs de jeux
- Aux sites légaux de jeux d'argent : vous ne pouvez pas ouvrir un compte sur un site de jeux d'argent.

Peut-on contester la décision d'interdiction de jeux prise par le ministre de l'intérieur ?

Vous pouvez contester cette interdiction devant le tribunal administratif (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2026) dont dépend votre domicile.

Où s'adresser ?

Une démarche est-elle nécessaire pour mettre fin à l'interdiction de jeux mise en place par le ministre de l'intérieur ?

Non, la **fin de cette interdiction** ne nécessite aucune démarche de votre part : elle est **automatique.**

À l'initiative du représentant légal (tuteur exclusivement)

Quelle est la procédure dans le cas d'une interdiction de jeux à l'initiative du tuteur ?

Votre tuteur doit s'adresser à l'ANJ.

Demander à être interdit de jeux (ANJ) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R73207)

Quelles sont les conséquences de l'interdiction de jeux ?

Vous êtes désormais interdit :

- D'entrer dans un casino physique ou un club de jeux : chaque établissement met en place un dispositif de contrôle systématique d'identité à l'entrée des salles de jeux
- D'accéder à un site de jeux en ligne agréé par l'ANJ (paris sportifs, paris hippiques et poker)
- D'accéder aux jeux de la Française des jeux (FDJ) et du PMU réalisés avec un compte joueur.

Lorsque vous êtes inscrit dans le fichier des interdits de jeux, ce fichier est transmis :

- Aux casinos physiques
- Aux clubs de jeux
- Aux sites légaux de jeux d'argent : vous ne pouvez pas ouvrir un compte sur un site de jeux d'argent.

Combien de temps dure l'interdiction de jeux demandée par un représentant légal ?

L'interdiction de jeux est prononcée pour une **durée de 3 ans**.

Elle est renouvelable tacitement, c'est-à-dire que sans démarche auprès de l'ANJ l'interdiction est maintenue.

> **À noter**
>
> L'interdiction volontaire de jeux est valable en métropole et outre-mer.

Comment lever l'interdiction de jeux demandée par un représentant légal ?

Il est possible de lever l'interdiction de jeux de 2 façons :

En ligne

Il est possible d'utiliser le service en ligne de l'ANJ.

Demander la levée d'interdiction de jeux (ANJ) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R73208)

Par courrier

La levée d'interdiction peut se faire par courrier.

Où s'adresser ?

Autorité nationale des jeux (ANJ)

Autorité nationale des Jeux (ANJ)

11 boulevard Gallieni

92130 Issy-les-Moulineaux

À noter

La levée d'une interdiction de jeux est déconseillée si vous subissez les conséquences d'un jeu excessif (exemples : problèmes financiers et familiaux, isolement, angoisse, impossibilité de s'arrêter de jouer).

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

Joueurs info service

Accompagne, informe et conseille les personne concernées directement ou indirectement par un problème de jeu excessif

Par téléphone

09 74 75 13 13

Appel **anonyme et non surtaxé** (coût d'une communication locale depuis un poste fixe ou inclus dans les forfaits des box et des mobiles).

Ouvert **7 jours sur 7**, de 8h à 2h du matin.

Par chat

Service de chat individuel (https://www.joueurs-info-service.fr/Joueurs/Pages-satellites/Chat) (en direct avec un écoutant) est ouvert :

- Du lundi au vendredi de 14h à minuit
- Du samedi au dimanche de 14h à 20h.

Lorsque le chat est ouvert, une fenêtre « *Besoin d'aide ?* » est affichée. Cliquez sur le bouton pour commencer un chat.

Si vous ne parvenez pas à vous connecter au chat, il est conseillé de contacter l'un des écoutants par téléphone.

Par mail

Vous pouvez poser vos questions directement aux professionnels de Joueurs Info Service **en créant votre compte (https://www.joueurs-info-service.fr/membre/register)** .

Ils vous répondent dans un délai de 48 heures.

Les questions posées le vendredi soir et durant le week-end obtiennent généralement une réponse à partir du lundi suivant uniquement.

Durant les périodes de forte affluence, les délais de réponse sont susceptibles d'être rallongés.

Pour une **réponse plus rapide**, il est conseillé de **téléphoner**.

Textes de loi et références

Code de la sécurité intérieure : article L320-9-1 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039169754)

Interdiction de jeux

Code de la sécurité intérieure : article R321-28 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034672294/)

Interdiction administrative de jeux

Arrêté du 29 avril 2021 relatif aux contenu et modalités d'affichage du message d'information relatif à la procédure d'interdiction volontaire de jeux (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043482528)

Services en ligne et formulaires

Demander à être interdit de jeux (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R17947)

Modèle de document

Demander la levée d'interdiction de jeux à l'Autorité nationale des jeux (ANJ) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R58125)

Service en ligne

Questions ? Réponses !

Peut-on empêcher son époux ou épouse de faire des dépenses inconsidérées ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F790)

Quels sont les jeux d'argent interdits ou autorisés aux mineurs ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16966)

Un mineur peut-il entrer dans un casino ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15815)

Voir aussi

M'auto-exclure ou m'interdire de jeu (https://www.evalujeu.fr/mauto-exclure-ou-minterdire-de-jeu)

Autorité nationale des jeux (ANJ)

Joueurs info service (https://www.joueurs-info-service.fr/)

Santé publique France

Comment savoir si un proche a un problème de jeu ? (https://www.joueurs-info-service.fr/Le-jeu-et-vos-proches/Aborder-le-probleme/Comment-savoir-si-un-proche-a-un-probleme-de-jeu)

Santé publique France

Site d'évaluation et de conseils personnalisés sur vos pratiques de jeu (https://www.evalujeu.fr/ou-en-etes-vous-avec-les-jeux-dargent)

Autorité nationale des jeux (ANJ)

Jeux : obtenir des conseils pour prévenir l'addiction (https://www.evalujeu.fr/comment-faire-en-sorte-que-le-jeu-reste-un-loisir)

Autorité nationale des jeux (ANJ)